

OBJET : Adoption du plan d'actions pour l'égalité des femmes et des hommes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale élaborée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe en 2006 et mise à jour en 2022,

Vu la délibération n°2023-168 du Conseil Municipal relative à la signature de Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale,

Considérant que la Ville a signé la Charte pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et qu'elle s'est engagée à ce titre à élaborer un plan d'actions pour l'égalité des femmes et des hommes,

Considérant que la Ville a consulté le public, les agents municipaux, des associations sottevillaises ainsi que des partenaires afin de construire le plan d'actions,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le plan d'action joint en annexe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°107

OBJET : Adoption du plan d'actions pour l'égalité des femmes et des hommes

Après la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale en décembre 2023, la Ville a engagé l'élaboration d'un plan d'actions pour l'égalité. Pour ce faire, une phase de concertation a été organisée : la Ville a interrogé les Sottevillaises et les Sottevillais grâce à un questionnaire en ligne relayé via le Sotteville Magazine et les réseaux sociaux.

Des exemplaires papiers et des urnes ont également été positionnés dans les principaux équipements municipaux accueillant du public.

Au total, 363 questionnaires ont été collectés.

Le jeune public a également été ciblé lors de cette concertation grâce à des interventions, ateliers, stands, organisés par des acteurs associatifs.

Les associations et partenaires sottevillais ont également été rencontrés dans le but de leur présenter la démarche et de prendre en compte leurs problématiques et leurs actions sur le sujet.

En parallèle, un questionnaire a été distribué à l'ensemble des personnels de la Ville et du CCAS, afin de répondre à leurs attentes à l'égard de cette thématique. 147 questionnaires ont été collectés.

Un travail en interne a également été engagé : des rencontres avec chaque service et direction ont eu lieu pour cibler précisément les problématiques, les actes d'amélioration et les actions à mettre en œuvre en fonction de leurs missions et de leurs relations avec les usagers.

L'idée étant d'intégrer le sujet de l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble de nos actions municipales.

Ce plan d'actions prévoit 6 grands axes d'intervention :

- Développer et promouvoir, auprès des agents de la Ville, une culture collective favorisant l'égalité femmes-hommes
- Education à l'égalité dès le plus jeune âge
- Egalité et espace public
- Prévention dans le domaine de la santé
- Egalité dans la pratique sportive
- Culture et égalité

Ces axes se déclinent au travers de 30 fiches actions.